

Charte environnement de l'hôtelier

Notre hôtel s'engage en faveur de l'Environnement
et applique les actions suivantes



Gestion des déchets et Recyclage

- 1 - Nous organisons la collecte sélective des papiers de bureau, des journaux et magazines pour qu'ils soient recyclés.
- 2 - Nous organisons la collecte sélective du carton pour qu'il soit recyclé.
- 3 - Nous organisons la collecte sélective du verre pour qu'il soit recyclé.
- 4 - Nous organisons la collecte sélective des cartouches d'encre des imprimantes et des photocopieurs pour qu'elles soient recyclées.
- 5 - Nous organisons la collecte sélective des huiles de friture usagées pour qu'elles soient recyclées.
- 6 - Nous utilisons en priorité du papier recyclé.



Contrôle technique

- 7 - Nous réalisons un autocontrôle des consommations d'énergie.
- 8 - Nous réalisons un autocontrôle des consommations d'eau.
- 9 - Notre hôtel a été déclaré bâtiment sans risque d'amiante.



Architecture et Paysage

- 10 - Nous respectons la charte esthétique Accor sur les enseignes et la pré-signalisation de notre hôtel.
- 11 - Nous entretenons et mettons en valeur les espaces verts de notre hôtel.
- 12 - Chaque année, nous plantons au moins un arbre aux abords de l'hôtel.

Sensibilisation et Formation

- 13 - L'ensemble du personnel a participé au moins une fois dans l'année à une réunion de sensibilisation sur notre politique de prise en compte de l'environnement.
- 14 - Nous sommes partenaires d'une association ou d'une collectivité, dans le cadre d'une action en faveur de la protection de l'environnement.
- 15 - Nous informons nos clients des actions menées en faveur de la prise en compte de l'environnement dans notre hôtel.